

## NOTE D'INFORMATIONS ESSENTIELLES COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### I. Éléments relatifs au vote du compte administratif consolidé (tous budgets confondus)

#### A - Le cadre juridique

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, *une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la commune ou de l'EPCI.*

Cette obligation est traduite au sein de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci permettant aux citoyens de mieux saisir les principaux enjeux financiers.

Le compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

#### B - Le vote du Compte Administratif de Lorient Agglomération

En s'engageant dans un vote le 24 juin 2025, Lorient Agglomération rend compte de l'exercice échu. En effet, ce dernier retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, budget par budget et par section au sein de chacun des budgets : la section d'investissement, d'une part, et la section de fonctionnement, d'autre part.

Lorient agglomération compte un budget principal et huit budgets annexes.

Les résultats de clôture de la section d'investissement et de la section de fonctionnement de chaque budget sont consolidés au sein du budget général.

Le compte administratif consolidé 2024 de Lorient agglomération s'élève à :

- 387,84 M€ en dépenses (263,90 M€ en dépenses de fonctionnement et 123,94 M€ en dépenses d'investissement) ;
- 421,39 M€ en recettes (277,39 M€ en recettes de fonctionnement et 144,00 M€ en recettes d'investissement).

▫ **Le budget principal** retrace les dépenses et recettes des nombreuses compétences de Lorient agglomération (développement économique, maritime et touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, voirie d'agglomération, équipements culturels et sportifs...). Il est financé essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux (la taxe d'habitation, les taxes foncières, la contribution économique territoriale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ...), et les recettes des services rendus aux usagers. L'emprunt finance l'investissement avec l'autofinancement et un certain nombre d'autres recettes (subventions, fonds de compensation de la TVA...).

▫ **Le budget annexe des transports urbains** prend en compte les dépenses du réseau de bus et du transport maritime ; elles sont principalement financées par les recettes commerciales perçues auprès des usagers et, surtout, par le versement transport acquitté par les entreprises employant 11 salariés et plus. La gestion du service des transports est confiée par délégation de service public à la Régie Autonome des Transports Parisiens Développement.

▫ **Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif** : ces budgets retracent respectivement les dépenses relatives à la production et à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun de ces services.

▫ **Le budget annexe des ports de plaisance** : il retrace les dépenses et recettes liées à la gestion des ports de plaisance. La SELLOR, société d'économie mixte, gère les installations portuaires pour le compte de Lorient agglomération dans le cadre d'une délégation de service public.

▫ **Le budget annexe des parcs d'activités économiques** : Lorient Agglomération intervient, en régie, comme aménageur des parcs d'activités du périmètre communautaire.

▫ **Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la gare** a été créé en 2014. Lorient Agglomération est aménageur de cette ZAC.

▫ **Le budget Energies**, créé par délibération du 16 octobre 2018, est géré en régie à seule autonomie financière. Il retrace les activités de production et de vente d'énergie électrique et gazière.

## **II. Les principaux éléments du Budget principal**

### **A - Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 151,64 M€ pour 149,64 M€ de crédits ouverts totaux (BP+BS+DM), soit une augmentation de 2,96 % par rapport à 2023.

Pour cet exercice écoulé, les recettes perçues par l'EPCI sont en majorité composées à 71,88 % de recettes de fiscalité (109 M€ contre 106,3 M€ en 2023) soit une augmentation de 2,53 %.

Le deuxième poste, soit 19,44 % des recettes globales, est celui des dotations et participations (29,485 M€ contre 27,547 M€ en 2023) soit une augmentation de 7,04 %.

Les produits des services représentent 5,64 % des recettes de fonctionnement (8,55 M€ en 2024 contre 7,76 M€ en 2023) soit une augmentation de 10,18 %.

#### **a) La Dotation Globale de Fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) La DGF s'élève à 15,1 M€ en 2024 contre 15,21 M€ en 2023 (- 0,7 %). Elle se compose de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité est de 4,85 M€ en 2024 (+1,2 % sur un an).

La dotation de compensation, seconde composante de la DGF, rentre dans les variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités (« enveloppe normée ») et est, de ce fait, soumise à un écrêtement national. En 2024, elle est en diminution de - 1,7 %, elle s'élève à 10,25 M€.

**b) Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales**

En 2024, l'ensemble intercommunal a été attributaire d'un montant de 5,441 M€ (contre 5,668 M€ en 2023), dont 2,2 M€ pour l'EPCI, soit une baisse de 142 K€ par rapport à 2023.

**c) Les attributions de compensations (en recettes)**

Lorient agglomération a perçu des recettes d'attributions de compensation pour un montant de 1,7 M€ en 2024.

**d) La fiscalité des ménages**

En 2024, les recettes encaissées au titre de la fiscalité ménages s'élèvent à **39,5 M€** (incluant les rôles supplémentaires et complémentaires qui correspondent à des régularisations de situations).

Du fait de la réforme de la taxe d'habitation, l'EPCI perçoit une fraction de TVA-TH, calée sur le dynamisme de la TVA nationale, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), pour un produit total de 37,7 M€ en 2024.

	Recettes 2024 *	Rôles supplémentaires	Taux moyen pondéré	Evolution des bases 2023/2024	Evolution de recettes 2023/2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	3 112 949	159 371	9,14%	-4%	6 500
Fraction de TVA_TH	34 463 918				
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	1 426 972	5 043	0,488%	4%	60 870
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	105 396	182	3,18%	4%	4 332
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	269 752	1 826	33,13%		12 603
<b>TOTAL FISCALITE MENAGES</b>	<b>39 378 987</b>	<b>166 422</b>			<b>84 305</b>

\* Rôles complémentaires inclus

**e) La fiscalité des entreprises**

En 2024, les recettes de fiscalité des entreprises s'élèvent à 35,9 M€ (y compris rôles supplémentaires et complémentaires).

Le produit de cotisation foncière économique (CFE) de 2024 est de 17,35 M€ (+2,5 % sur un an).

La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) augmente de près d'1 M€ en 2024. Cette hausse correspond surtout à des régularisations de situations suite à contrôles et ne constitue pas un produit supplémentaire pérenne.

En 2024, Lorient Agglomération perçoit la fraction de TVA-CVAE pour la deuxième année. Celle-ci se divise en deux parts : une part fixe, appelée « part socle », correspondant à la moyenne 2020-2023 de CVAE perçue par l'EPCI, et une part variable, correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la TVA au niveau national.

	Recettes 2024	Rôles supplémentaires	Taux moyen pondéré	Evolution des bases 2023/2024	Evolution de recettes 2023/2024
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17 176 563	173 738	24,71%	3%	426 455
Fraction TVA_CVAE	12 454 032	-			- 52 916
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	4 966 142	-			1 017 160
Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 106 386	19 687			94 258
<b>TOTAL FISCALITE DES ENTREPRISES</b>	<b>35 703 123</b>	<b>193 425</b>			<b>1 484 957</b>

#### f) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale recette du compte spécial des déchets ménagers, intégrée au budget principal.

Elle s'applique aux ménages et aux entreprises. Les bases de TEOM sont celles de la taxe sur le foncier bâti.

Pour mémoire, en 2024, les taux de TEOM ont été reconduits :

- Commune de Caudan : 6,80 %
- Autres communes : 9,54 %

Le produit de TEOM 2024 s'est élevé à 27,97 M€, contre 26,9 M€ en 2023 (+1,08 M€).

#### g) La taxe de séjour

Lorient Agglomération a perçu 1,670 M€ de taxes de séjour pour l'exercice 2024, soit une hausse de produit de 184 k€ (+12 %) par rapport à 2023.

#### h) Les produits des services et du domaine

Lorient Agglomération perçoit des recettes de produits des services, du domaine, et ventes diverses : 8,55 M€ en 2024 (7,76 M€ en 2023), comprenant principalement :

- la vente de marchandises (produits des collectes sélectives principalement), pour 1,701 M€ contre 1,719 M€ en 2023, cette réduction s'explique par la baisse des tonnages et des prix de reprise des déchets (verre, journaux, ferraille, platinage...) ;
- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères, pour 1,352 M€ (1,360 M€ en 2023) ;
- la redevance spéciale d'enlèvement des déchets industriels, pour 0,30 M€ (0,27 M€ en 2023) ;
- le remboursement de frais par les budgets annexes pour 2,438 M€ (2,024 M€ en 2023), et par les communes pour 371 k€ (369 K€ en 2023) ;
- les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes (prestations de services réalisées pour leur compte), pour 1,294 M€ (1,279 M€ en 2023).

### **B - Les dépenses de fonctionnement**

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 133,99 M€ contre 125,56 M€ en 2023. Le taux d'exécution de ces dépenses est passé à 97,43 % en 2024 contre 96,89 % en 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement constituées de :

#### a) Les charges à caractère générales

Avec une consommation de 35,30 M€ (contre 32,98 M€ en 2023), le chapitre budgétaire des charges à caractère général (chapitre 011) connaît un taux de réalisation de 94,17 % en 2024 (contre 93,66 % en 2023). Les dépenses augmentent de 7,05 % (+2,32 M€).

#### b) Les dépenses liées à la masse salariale

Les charges de personnel s'élèvent à 29,87 M€. Elles ont augmenté de 3,98 % entre 2023 et 2024.

c) Les « autres charges de gestion courante »

Les autres charges de gestion courante, hors frais des élus, qui s'élèvent à 40,81 M € en 2024 progressent de 12,67 %, soit +4,589 M€.

Dans ce chapitre, on trouve notamment, les subventions aux budget annexes des ports de plaisances : 2,1 M€ (+0,1 M€) et des transports : 11,1 M€ (+1,1 M€).

d) Les charges financières

Au CA 2024, les frais financiers, y compris les intérêts courus non échus, se situent à hauteur de 3,46 M€, soit une augmentation de 0,33 M€ par rapport au CA 2023 dont le montant s'élevait à 3,13 M€.

e) Les atténuations de produits

En 2024, les charges de la fiscalité reversée s'élèvent à 24,1 M€ (+0,7 % entre 2023 et 2024), elles regroupent notamment le FNGIR (9,165 M€, montant gelé depuis 2014), les attributions de compensations (12,2 M€), la dotation de solidarité communautaire (2,3 M€) et la régularisation du produit définit des fractions de TVA de 2023 (412 k€, les notifications définitives étant à la baisse, c'est un « remboursement » en dépense qui a été enregistré en n+1).

## **C- Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement, hors 1068, s'élèvent à 40,76 M€, dont 25 M€ d'emprunt et 1,22 M€ de compte de tiers (compte 4582). Pour rappel, en 2023, les recettes réelles, hors 1068, se situaient à 30,88 M€, dont 13 M€ d'emprunt et 5,48 M€ de compte de tiers (compte 4582). Par ailleurs, il a été perçu un montant de 1,15 M€ (1,44 M€ en 2023) au titre du FCTVA.

Concernant les subventions reçues, 7,22 M€ ont été perçus en 2024 sur les 6,28 M€ inscrits au total, soit 115,32 % de réalisation (5,52 M€ reçus en 2023).

Afin de financer les dépenses d'investissement réalisées, le recours à l'emprunt en 2024 s'élève à 25 M€, contre 13 M€ à l'exercice précédent. Considérant le remboursement de capital réalisé à hauteur de 14,63 M€, l'exercice 2023 s'est traduit par un endettement global du budget principal pour 10,38 M€.

## **D - les dépenses d'investissement**

En 2024, les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et hors résultat reporté) s'élèvent à 56,52 M€ pour 71,04 M€ de total inscrit, soit 79,56 % de consommé par rapport au total inscrit.

Les dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette s'élèvent à 37,18 M€ pour 50,43 M€ de total inscrit soit 73,71 % de consommé par rapport au total inscrit.

Les opérations pour compte de tiers représentent un montant de 1,27 M€ en 2024, contre 5,43 M€ en 2023.

### III. La situation financière de Lorient Agglomération au Budget principal

A l'issue de cet exercice singulier le résultat global de clôture sur le budget principal s'établit à 11,78 M€, contre 8,3 M€ sur l'exercice précédent, grâce à l'amélioration du résultat d'investissement.

CA 2024 - Budget Principal					
En M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2024 / CA 2023
Recettes réelles de Fonctionnement	140,151 M€	141,150 M€	147,282 M€	151,640 M€	3%
Recettes d'ordre de fonctionnement	4,642 M€	2,009 M€	2,320 M€	2,216 M€	-4%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>144,794 M€</b>	<b>143,159 M€</b>	<b>149,602 M€</b>	<b>153,856 M€</b>	<b>3%</b>
Dépenses réelles de Fonctionnement	109,583 M€	113,271 M€	125,565 M€	133,992 M€	7%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	18,111 M€	16,339 M€	17,174 M€	16,230 M€	-5%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>127,695 M€</b>	<b>129,610 M€</b>	<b>142,739 M€</b>	<b>150,222 M€</b>	<b>5%</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	17,099 M€	13,549 M€	6,864 M€	3,634 M€	-47%
Résultat de fonctionnement reporté (002)	5,836 M€	11,633 M€	12,081 M€	8,312 M€	-31%
<b>Résultat de fonctionnement clôture exercice</b>	<b>22,935 M€</b>	<b>25,181 M€</b>	<b>18,945 M€</b>	<b>11,946 M€</b>	<b>-37%</b>
Recettes réelles d'investissement	39,576 M€	37,242 M€	44,000 M€	51,388 M€	17%
Recettes d'ordre d'investissement	18,334 M€	18,422 M€	18,998 M€	16,965 M€	-11%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>57,909 M€</b>	<b>55,663 M€</b>	<b>62,998 M€</b>	<b>68,353 M€</b>	<b>8%</b>
Dépenses réelles d'investissement	52,980 M€	52,166 M€	54,635 M€	56,522 M€	3%
Dépenses d'ordre d'investissement	4,865 M€	4,092 M€	4,145 M€	2,951 M€	-29%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>57,844 M€</b>	<b>56,258 M€</b>	<b>58,780 M€</b>	<b>59,472 M€</b>	<b>1%</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	0,065 M€	-0,594 M€	4,218 M€	8,881 M€	111%
Résultat d'investissement reporté (001)	-12,473 M€	-12,408 M€	-13,003 M€	-8,784 M€	-32%
<b>Résultat d'investissement clôture exercice</b>	<b>-12,408 M€</b>	<b>-13,003 M€</b>	<b>-8,784 M€</b>	<b>0,096 M€</b>	<b>-101%</b>
<b>Résultat global de clôture (avant RàR)</b>	<b>10,527 M€</b>	<b>12,179 M€</b>	<b>10,160 M€</b>	<b>12,043 M€</b>	<b>19%</b>
Restes à réaliser recettes d'investissement	9,350 M€				
Restes à réaliser dépenses d'investissement	8,230 M€	0,113 M€	1,848 M€	0,260 M€	-86%
<b>Résultat net de clôture (après RàR)</b>	<b>11,633 M€</b>	<b>12,066 M€</b>	<b>8,312 M€</b>	<b>11,783 M€</b>	<b>42%</b>